



BOIS, INSPIRATION & TRADITION

# ALPES MEDITERRANEE CHARPENTE

"Les Hodouls"  
05600 SAINT-CRÉPIN

Tel : 04 92 20 22 45

Fax : 04 92 43 86 67

---

DOSSIER D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À LA RÉALISATION  
ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE –

*Conformément à l'article R.122-3 du Code de l'Environnement*

Document complémentaire au CERFA n°14734\*03

---



Bâtiment Le Myaris - 355, rue Albert Einstein – Pôle d'activités des Milles –  
13852 Aix-en-Provence cedex 3 – Tél. /Fax : 04-42-27-13-63

Suivi du document :

Version	Date	Objet de la mise à jour	Rédaction	Relecture	Approbation
1.0	15/06/2018	Élaboration du dossier	<p>Marie-Laure EYQUEM, GÉOENVIRONNEMENT</p> <p><del>GEOENVIRONNEMENT Le Myaris - ZI Les Milles 355 Rue Albert Einstein 13852 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3 Tél/Fax : 04 42 27 13 63 SIRET : 514 127 489 00029</del></p>	<p>Philippe EBREN, GEOENVIRONNEMENT</p> <p><del>GEOENVIRONNEMENT Le Myaris - ZI Les Milles 355 Rue Albert Einstein 13852 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3 Tél/Fax : 04 42 27 13 63 SIRET : 514 127 489 00029</del></p>	<p>Annabel FAURE- BRAC, Responsable Administratif et Financier</p> <p> Les Hodouls 05600 SAINT CREPIN Tél : 04 92 20 22 45 Email : amc@amc05.fr</p>

## AVANT-PROPOS

La société Alpes Méditerranée charpente (AMC) est spécialisée dans les 4 principaux domaines suivants (cf. plaquette de présentation en **annexe 9**) :

- ✓ La charpente bois ;
- ✓ La couverture ;
- ✓ Le bardage ;
- ✓ La construction en bois.

Suite à une visite de site organisée par l'inspecteur des ICPE en août 2015, la société AMC a dû régulariser sa situation administrative en s'engageant à réaliser un dossier de demande d'autorisation au titre de la rubrique 2415-1 de la nomenclature.

Dans le cadre de ses activités en effet, la société détient un bac de produit de traitement et de préservation du bois dont le volume est de 24 m<sup>3</sup> au maximum. Cette activité est donc soumise au régime de l'Autorisation au titre de la réglementation sur les ICPE. Or, avec la refonte du tableau annexé au R.122-2 du Code de l'Environnement, cette ICPE est désormais soumise à la procédure d'examen au cas par cas, objet du présent dossier.

Dans ce cadre, et conformément aux prescriptions de l'article R.122-3 du Code de l'Environnement, le CERFA réglementaire n°14734\*03 a été rempli par le pétitionnaire. Il comporte plusieurs annexes obligatoires ainsi que certaines autres volontairement jointes par la société AMC, toutes compilées dans ce document complémentaire.

**Ce document, élaboré en complément du CERFA 14734\*03 comprend ainsi les annexes suivantes :**

- ✓ Annexe 2 : Plan de situation au 1/25 000<sup>ème</sup> du site ;
- ✓ Annexe 3 : Extraits photographiques du site, avec localisation des prises de vue ;
- ✓ Annexe 4 : Plan de masse des installations AMC ;
- ✓ Annexe 5 : Plan des abords du site au 1/2 500<sup>ème</sup>, avec un rayon de 100 mètres ;
- ✓ Annexe 6 : Plan de situation détaillé du site vis-à-vis du réseau Natura 2000 ;
- ✓ Annexe 7 : Liste des activités exercées au sein du site et relevant de rubriques de la nomenclature des ICPE ;
- ✓ Annexe 8 : Détails des déchets générés au sein du site AMC ;
- ✓ Annexe 9 : Plaquette de présentation de la société AMC.

Précisons que l'annexe 1, obligatoire, contient le CERFA n°14734 intitulé "informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire". Conformément à la réglementation, ce CERFA a été rendu sous pli privé à l'administration concernée.

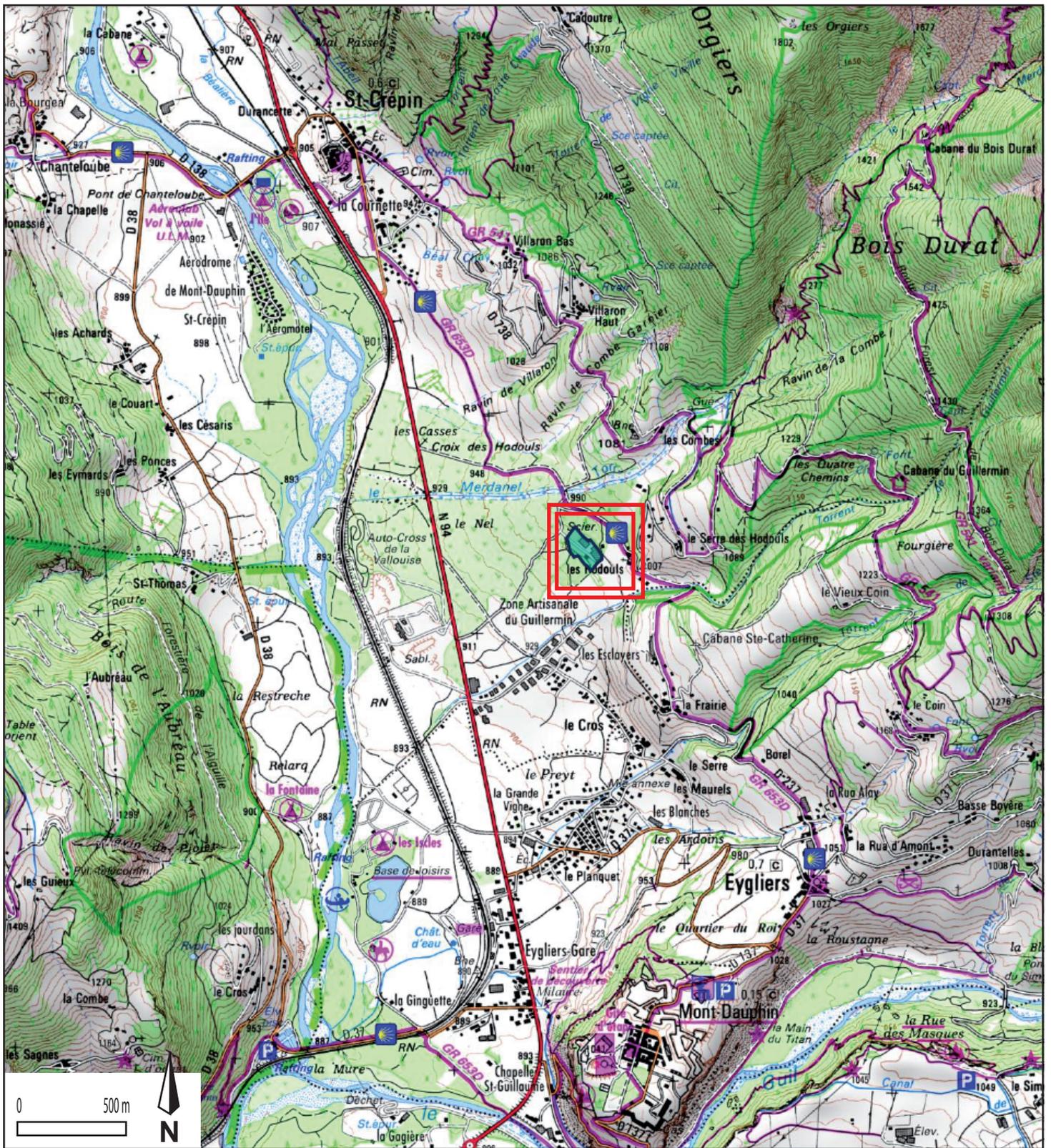
**ANNEXE 1 :**

**CERFA n°14734 intitulé "informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire"**

Comme indiqué précédemment, ce CERFA contenant des informations nominatives, il a été envoyé de manière distincte à l'administration concernée.

**ANNEXE 2 :**

**Plan de situation au 1/25 000<sup>ème</sup> du site**



PLAN DE LOCALISATION DU SITE AU 1/25 000<sup>ème</sup>

### **ANNEXE 3 :**

**Extraits photographiques du site, avec localisation des prises de vue**



Aire de tri et de transit des déchets



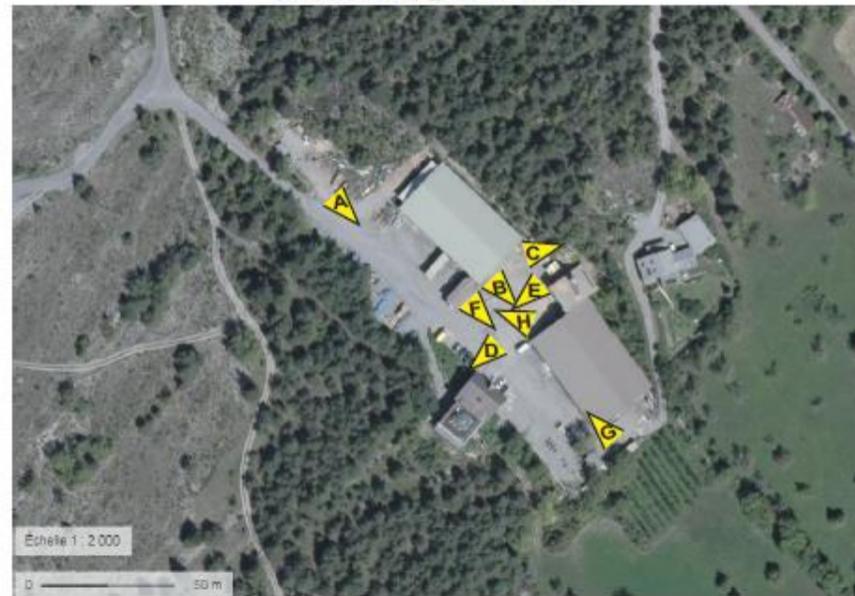
Abri de stockage pour le bois



Abri de stockage pour le bois



Abri de stockage du bois et bac de produit de préservation



Bac contenant le produit de préservation du bois



Abri de stockage pour le bois



Station-service



Atelier

Figure 1. Photographies des équipements extérieurs



Bacs de tri pour le traitement des déchets



Stockage de bois agréé "Bois des Alpes"



Chaudière biomasse



Local de stockage des produits et mélanges



Atelier de découpe du bois



Compresseur de l'atelier



Stockage de pneumatiques



Atelier de découpe du bois

Figure 2. Photographies des stocks et équipements particuliers

## **ANNEXE 4 :**

### **Plan de masse des installations AMC**

# PLAN DE MASSE DES INSTALLATIONS AMC



962

Zone de transit  
des déchets

13

18

960

15

Hangar de stockage  
du bois

Bac de traitement

Local chaudière

885

751

14

961

884

Abri pour stockage  
du bois

254

253

Atelier

902

Bureaux, locaux  
sociaux

965

966

785

963

Station-service

964

260

262

787

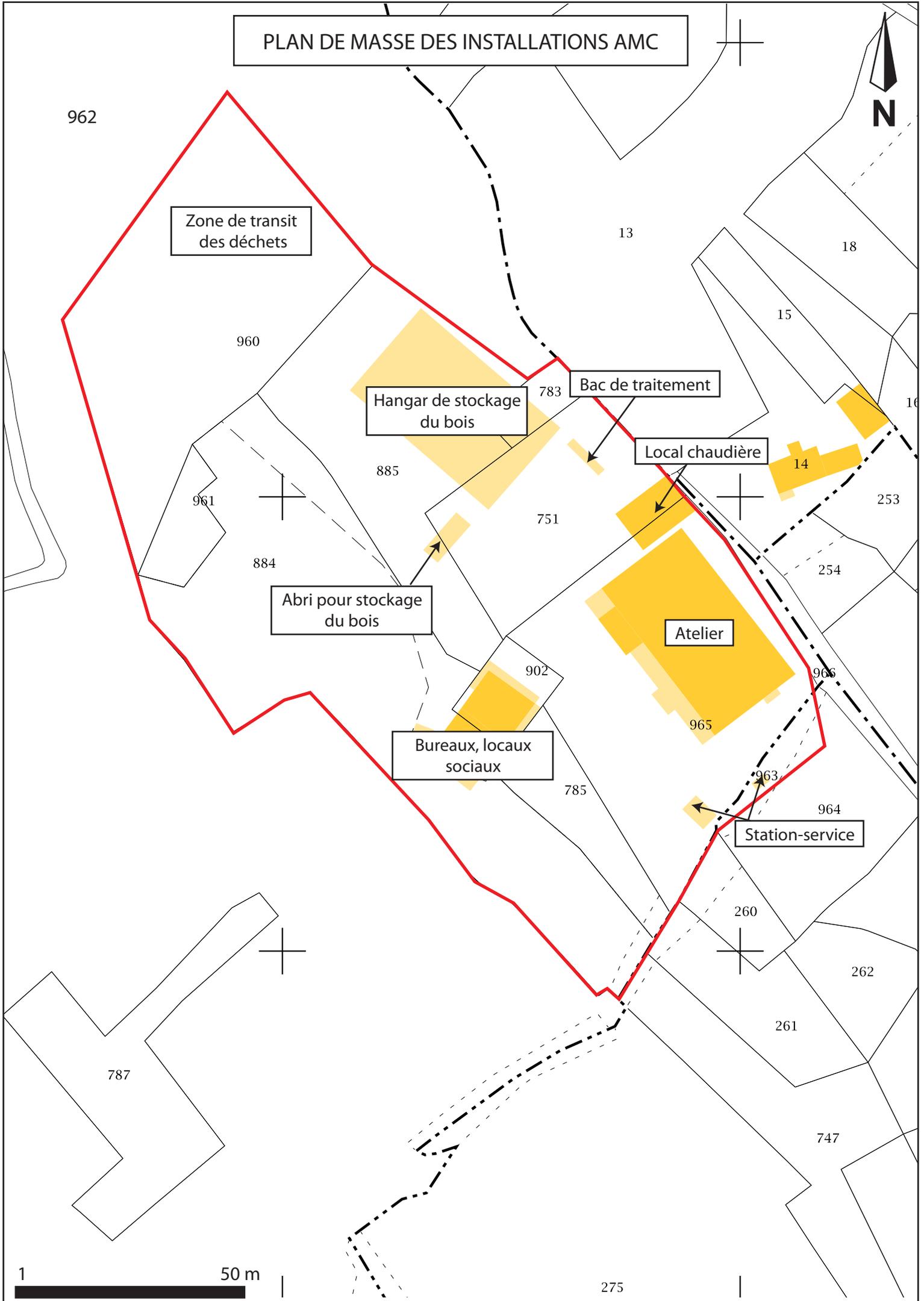
261

747

1

50 m

275



**ANNEXE 5 :**

**Plan des abords du site au 1/2 500ème, avec un rayon de  
100 mètres**

Département :  
HAUTES ALPES

Commune :  
SAINT-CREPIN

PLAN DES ABORDS DU SITE AU 1-2 500ème,  
avec rayon de 100 mètres



Section : F  
Feuille : 000 F 03

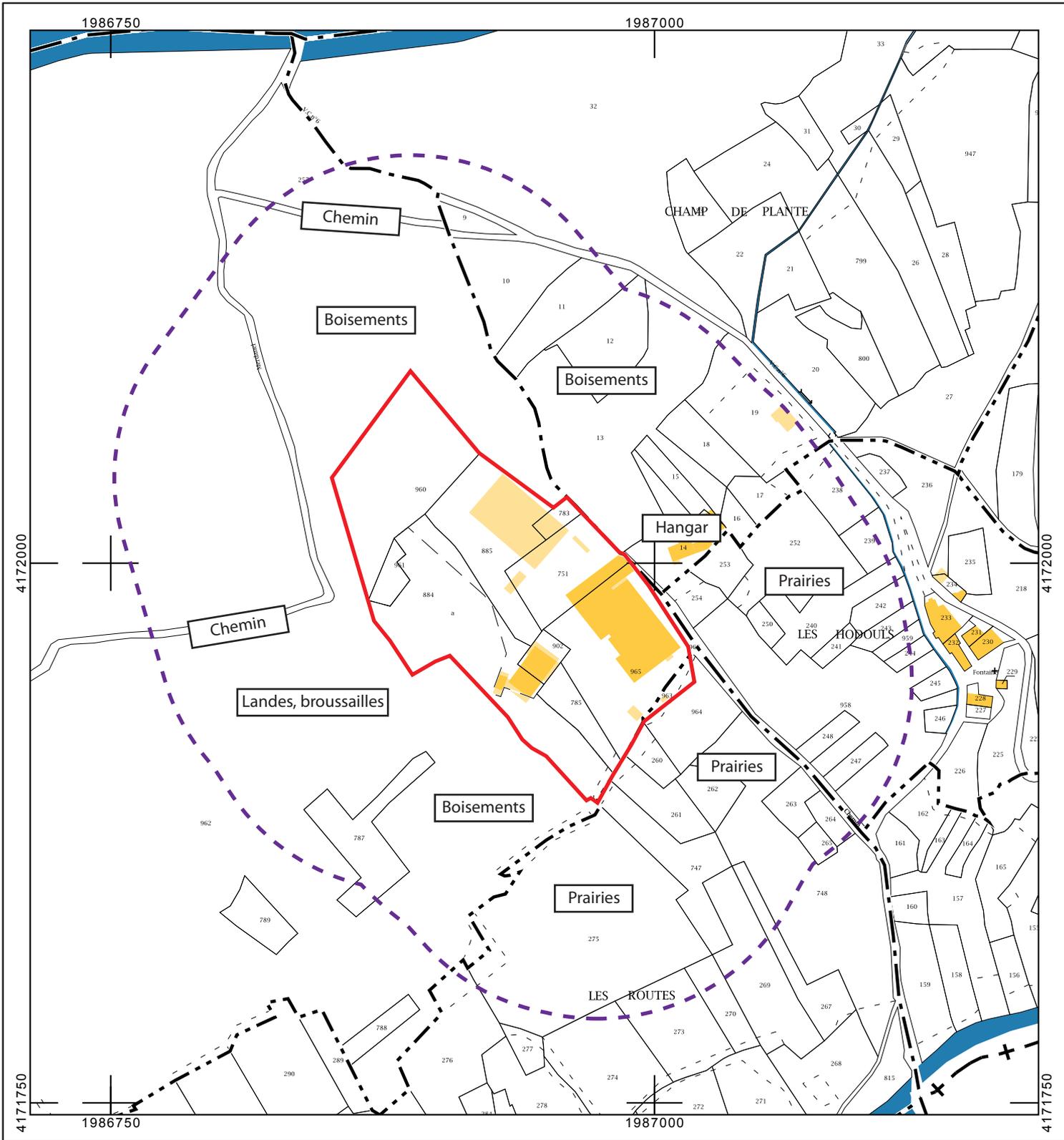
Échelle d'origine : 1/1250  
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 31/05/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

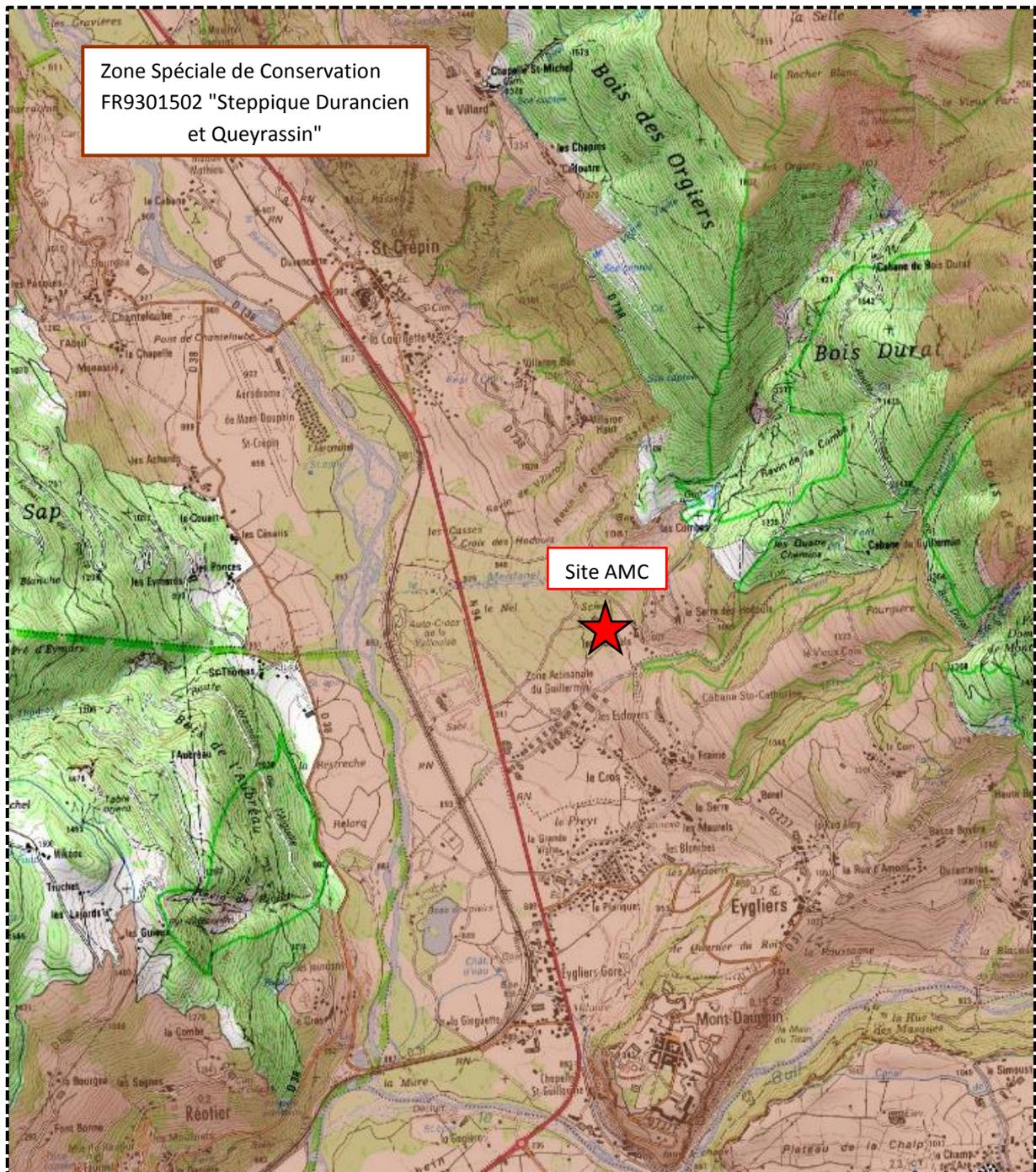
 Périmètre AMC

 Rayon des 100 mètres



## **ANNEXE 6 :**

### **Plan de situation détaillé du site vis-à-vis du réseau Natura 2000**



## **ANNEXE 7 :**

**Liste des activités exercées au sein du site et relevant de rubriques  
de la nomenclature des ICPE**

**Remarques préalables :**

- Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des rubriques ICPE concernées par les différentes activités exercées au sein du site AMC ;
- À la demande de l'inspection des installations classées, le détail des volumes ou l'état des stocks de chaque type de produit pourra être communiqué par la société AMC. Par souci de lisibilité en effet, le travail amont de regroupement des activités et cumul des volumes a été fait par le bureau d'études GEOENVIRONNEMENT. Seules les sommes totales sont communiquées ci-dessous ;
- Rappelons par ailleurs que la société a déjà déclaré, le 4 août 2015, l'existence de son atelier destiné à la taille et à la transformation du bois. Cette activité, déclarée sous le seuil de la Déclaration au titre de la rubrique 2410-B-2, a fait l'objet d'un récépissé en date du 26 novembre 2015. L'intitulé de cette rubrique ayant depuis été modifié par les décrets n°2017-1579 et 2017-1595 des 16 et 21 novembre 2017, nous l'avons reprise pour rappel avec la bonne codification dans le tableau ci-dessous ;
- Les compresseurs présents au sein du site n'utilisent pas de fluides inflammables ou toxiques, de sorte qu'ils ne relèvent plus de la rubrique 2920 de la nomenclature des ICPE depuis sa dernière modification,
- Les activités exercées au sein du site AMC ne relèvent d'aucune rubrique en 3xxx issue de la directive européenne dite "IED" ;
- 4 activités de stockages de produits et mélanges relevant de rubriques en 4xxx sont exercées au sein du site, dont une relevant du seuil de la déclaration avec contrôle périodique (rubrique 4510-2). En revanche, aucun seuil SEVESO n'est dépassé pour ces rubriques ;
- Par simplicité, nous avons distingué les rubriques 4734-1 et 4734-2, la société possédant deux cuves de stockage de carburant, l'une aérienne, l'autre enterrée.

Au total, les différentes activités exercées au sein du site AMC relèvent de **17 rubriques ICPE**, dont :

- 1 activité soumise à **Autorisation** au titre de la rubrique 2415 (bac de traitement du bois) ;
- 1 activité soumise à **Déclaration avec contrôle périodique** au titre de la rubrique 4510-2 (stockage de produits dangereux pour l'environnement de catégorie 1) ;
- 1 activité soumise à **Déclaration** au titre de la rubrique 2410-2 (atelier de travail du bois), mais qui bénéficie déjà d'un récépissé de déclaration en date du 26 novembre 2015.

N° de rubrique	Désignations (extrait de la nomenclature ICPE)	A-E-DC-D-NC <sup>1</sup>	Rayon d'affichage	Cas du site AMC
1435	<p>Station-service: installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs.</p> <p>Le volume annuel de carburant liquide distribué étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Supérieur à 20 000 m<sup>3</sup></li> <li>2. Supérieur à 100 m<sup>3</sup> d'essence ou 500 m<sup>3</sup> au total, mais inférieur ou égal à 20 000 m<sup>3</sup></li> </ol>	E DC	- -	<p>Volume annuel de carburant distribué : 12,6 m<sup>3</sup></p> <p>=</p> <p><b>NON CLASSÉ</b></p>
1532	<p>Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public.</p> <p>Le volume susceptible d'être stocké étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Supérieur à 50 000 m<sup>3</sup></li> <li>2. Supérieur à 20 000 m<sup>3</sup> mais inférieur ou égal à 50 000 m<sup>3</sup></li> <li>3. Supérieure à 1 000 m<sup>3</sup> mais inférieure ou égale à 20 000 m<sup>3</sup></li> </ol>	A E D	1 - -	<p>Volume total de bois stocké au sein du site : 261 m<sup>3</sup></p> <p>=</p> <p><b>NON CLASSÉ</b></p>
2410-2	<p>Ateliers où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues à l'exclusion des installations dont les activités sont classées au titre de la rubrique 3610.</p> <p>La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Supérieure à 250 kW</li> <li>2. <b>Supérieure à 50 kW, mais inférieure ou égale à 250 kW</b></li> </ol>	E DC	- -	<p>Puissance totale des machines : 90 kW</p> <p>=</p> <p><b>DÉCLARATION</b></p>

<sup>1</sup> A = Autorisation / E = Enregistrement / DC = Déclaration avec contrôle périodique / D = Déclaration / NC = Non classé

N° de rubrique	Désignations (extrait de la nomenclature ICPE)	A-E-DC-D-NC <sup>1</sup>	Rayon d'affichage	Cas du site AMC
2415-1	Installations de mise en œuvre de produits de préservation du bois et matériaux dérivés  <b>1. La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure à 1 000 l</b> 2. La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 200 l ou la quantité de solvants consommée étant supérieure à 25 t/an, sans que la quantité susceptible d'être présente dans l'installation soit supérieure à 1 000 l	A   DC	3   -	Quantité maximale présente dans le bac de traitement : 24 000 litres = <b>AUTORISATION</b>
2662	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de)  Le volume susceptible d'être stocké étant : 1. Supérieur ou égal à 40 000 m <sup>3</sup> 2. Supérieure ou égal à 1 000 m <sup>3</sup> , mais inférieur à 40 000 m <sup>3</sup> 3. Supérieure ou égal à 100 m <sup>3</sup> , mais inférieur à 1 000 m <sup>3</sup>	A E D	2 - -	Volume total de produits contenant des polymères stockés au sein du site : 71 m <sup>3</sup> = <b>NON CLASSÉ</b>
2663-2	Pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de)  1. À l'état alvéolaire ou expansé tels que mousse de latex, de polyuréthane, de polystyrène, etc., le volume susceptible d'être stocké étant : a) supérieur ou égal à 45 000 m <sup>3</sup> b) supérieur ou égal à 2 000 m <sup>3</sup> , mais inférieur à 45 000 m <sup>3</sup> c) supérieur ou égal à 200 m <sup>3</sup> , mais inférieur à 2 000 m <sup>3</sup>  2. Dans les autres cas et pour les pneumatiques, le volume susceptible d'être stocké étant : a) supérieur ou égal à 80 000 m <sup>3</sup> b) supérieur ou égal à 10 000 m <sup>3</sup> , mais inférieur à 80 000 m <sup>3</sup> c) supérieur ou égal à 1 000 m <sup>3</sup> , mais inférieur à 10 000 m <sup>3</sup>	A E D   A E D	2 - -   2 - -	Volume total de pneumatiques stockés au sein du site : 10 m <sup>3</sup> = <b>NON CLASSÉ</b>

N° de rubrique	Désignations (extrait de la nomenclature ICPE)	A-E-DC-D-NC <sup>1</sup>	Rayon d'affichage	Cas du site AMC
2713	<p>Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712.</p> <p>La surface étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Supérieur ou égal à 1000 m<sup>2</sup></li> <li>Supérieur ou égal à 100 m<sup>2</sup> mais inférieur à 1000 m<sup>2</sup></li> </ol>	A D	1 -	<p>Superficie dédiée au transit de métaux : &lt; 10 m<sup>2</sup></p> <p>=</p> <p><b>NON CLASSÉ</b></p>
2714	<p>Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710 et 2711.</p> <p>Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Supérieur ou égal à 1000 m<sup>3</sup></li> <li>Supérieur ou égal à 100 m<sup>3</sup> mais inférieur à 1000 m<sup>3</sup></li> </ol>	A D	1 -	<p>Volume maximal de DIB stocké au sein du site (bois y compris) :</p> <p>73 m<sup>3</sup></p> <p>=</p> <p><b>NON CLASSÉ</b></p>
2718	<p>Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuse ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2717, 2719 et 2793.</p> <p>La quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Supérieure ou égale à 1 t</li> <li>Inférieure à 1 t</li> </ol>	A DC	2 -	<p>Quantité maximale de produits contenant des substances dangereuses en transit au niveau de la zone déchets : &lt; 100 kg</p> <p>=</p> <p><b>NON CLASSÉ</b></p>

N° de rubrique	Désignations (extrait de la nomenclature ICPE)	A-E-DC-D-NC <sup>1</sup>	Rayon d'affichage	Cas du site AMC
2910-A	<p>Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771 et 2971.</p> <p>A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a) ou au b)i) ou au b)iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie issus du b)v) de la définition de biomasse ou lorsque la biomasse est issue de déchets au sens de l'article L541-4-3 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique nominale de l'installation est :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 20 MW 2. Supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW</p>	A DC	3 -	<p>Puissance nominale de la centrale biomasse (au bois) : 0,5 MW = <b>NON CLASSÉ</b></p>
4310	<p>Gaz inflammables catégorie 1 et 2.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines (strates naturelles, aquifères, cavités salines et mines désaffectées) étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 10 t 2. Supérieure ou égale à 1 t et inférieure à 10 t</p>	A DC	2 -	<p>Quantité de gaz inflammables stockée au sein du site : 0,15 t = <b>NON CLASSÉ</b></p>

N° de rubrique	Désignations (extrait de la nomenclature ICPE)	A-E-DC-D-NC <sup>1</sup>	Rayon d'affichage	Cas du site AMC
4330	<p>Liquides inflammables de catégorie 1, liquides inflammables maintenus à une température supérieure à leur point d'ébullition, autres liquides de point éclair inférieur ou égal à 60°C maintenus à une température supérieure à leur température d'ébullition ou dans des conditions particulières de traitement, telles qu'une pression ou une température élevée<sup>1</sup>.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Supérieure ou égale à 10 t</li> <li>2. Supérieure ou égale à 1 t mais inférieure à 10 t</li> </ol>	A DC	2 -	<p>Quantité de liquides inflammables de catégorie 1 stockée au sein du site : 0,03 t =</p> <p><b>NON CLASSÉ</b></p>
4331	<p>Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Supérieure ou égale à 1.000 t</li> <li>2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1.000 t</li> <li>3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t</li> </ol>	A E DC	2 - -	<p>Quantité de liquides inflammables de catégories 2 et 3 stockée au sein du site : 0,45 t =</p> <p><b>NON CLASSÉ</b></p>
4510-2	<p>Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Supérieure ou égale à 100 t</li> <li><b>2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t</b></li> </ol>	A DC	1 -	<p>Quantité de produits dangereux pour l'environnement de catégorie aiguë 1 ou chronique 1 stockée au sein du site : 24,1 t =</p> <p><b>DÉCLARATION AVEC CONTRÔLE PÉRIODIQUE</b></p>

N° de rubrique	Désignations (extrait de la nomenclature ICPE)	A-E-DC-D-NC <sup>1</sup>	Rayon d'affichage	Cas du site AMC
4511	<p>Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 200 t 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 200 t</p>	A DC	1 -	<p>Quantité de produits dangereux pour l'environnement de catégorie 2 stockée au sein du site : &lt; 1 t</p> <p>=</p> <p><b>NON CLASSÉ</b></p>
4734-1	<p>Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :</p> <p>1. Pour les cavités souterraines et les stockages enterrés :</p> <p>a) Supérieure ou égale à 2 500 t b) Supérieure ou égale à 1 000 t mais inférieure à 2 500 t c) Supérieure ou égale à 50 t d'essence ou 250 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total</p>	A E DC	2 - -	<p>Quantité de gazole stockée au niveau de la cuve enterrée : 2,54 tonnes (3000 litres)</p> <p>=</p> <p><b>NON CLASSÉ</b></p>
4734-2	<p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :</p> <p>2. Pour les autres stockages :</p> <p>a) Supérieure ou égale à 1 000 t b) Supérieure ou égale à 100 t d'essence ou 500 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total c) Supérieure ou égale à 50 t au total, mais inférieure à 100 t d'essence et inférieure à 500 t au total</p>	A E DC	2 - -	<p>Quantité de GNR stockée au niveau de la cuve aérienne : 0,51 tonne (600 litres)</p> <p>=</p> <p><b>NON CLASSÉ</b></p>

## **ANNEXE 8 :**

### **Détails des déchets générés au sein du site AMC**

<b>DÉCHETS DE FERRAILLES</b>			
<b>Nature des déchets</b>	<b>Quantité maximale</b>	<b>Modalités de stockage</b>	<b>Modalités d'enlèvement/de valorisation</b>
Déchets de ferrailles	4 500 kg/an	Benne dédiée à ce type de déchet en entrée de site	Valorisation par la société LELIEVRE RECYCLAGE
Déchets de zinc	600 kg/an	Benne dédiée à ce type de déchet dans le local zinguerie	Valorisation par la société LELIEVRE RECYCLAGE
Déchets de cuivre	70 kg/an	Benne dédiée à ce type de déchet dans le local zinguerie	Valorisation par la société LELIEVRE RECYCLAGE

<b>DIB</b>			
<b>Nature des déchets</b>	<b>Quantité maximale</b>	<b>Modalités de stockage</b>	<b>Modalités d'enlèvement/de valorisation</b>
DIB recyclables	16 tonnes/an	Bennes dédiées à ces types de déchets en entrée de site	Valorisation par les sociétés QUEYRAS, MATHERON ou SUEZ
DIB non recyclables	5 tonnes/an		
Gravas	35 tonnes/an		
Bois	18 tonnes/an		

<b>DÉCHETS DANGEREUX</b>			
<b>Nature des déchets</b>	<b>Quantité maximale</b>	<b>Modalités de stockage</b>	<b>Modalités d'enlèvement/de valorisation</b>
Produits type Flashing et Mastic	1 m <sup>3</sup>	Dans la quincaillerie de l'atelier	Société spécialisée et possédant les autorisations nécessaires

## **ANNEXE 9 :**

### **Plaquette de présentation de la société AMC**



**ALPES MEDITERRANÉE CHARPENTE**

*L'exigence et la compétence au service de ses clients.*

- **CHARPENTE**
- **CONSTRUCTION BOIS**
- **COUVERTURE**
- **VÊTURE**





# Présentation de la société

## Bref historique de notre société...

- 1989** Création de l'entreprise ACD (Alpes Charpente Domény)
- 1995** Prise de la gérance d'ACD par Franck FAURE-BRAC
- 2004** Création de l'entreprise AMC (Alpes Méditerranée Charpente)
- 2009** Fusion des entreprises AMC et ACD par absorption d'ACD



## Localisation

Depuis décembre 2013, l'entreprise a agrandi ses bureaux et a transféré son siège social à **Saint Crépin**. Ce site regroupe désormais le bureau administratif, le bureau d'étude et l'atelier de production d'environ 12 000 m<sup>2</sup>.



## Nos clients

Notre entreprise travaille aussi bien pour des **particuliers**, des **promoteurs privés** mais également pour les **collectivités publiques** dans le cadre d'appels d'offres ou de marchés à bons de commandes.

Nous travaillons essentiellement dans le département des **Hautes-Alpes**, mais nous intervenons plus largement dans tout le **quart Sud-Est** (Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Isère, Savoie, Haute-Savoie).

## Nos effectifs

Notre société est composée de **40 personnes** :

- 1 responsable du bureau d'étude et 1 ingénieur qui réalisent les études de structure et conçoivent les plans d'exécution (logiciels utilisés : Cadwork et Mdbat) ;
- 3 conducteurs de travaux qui organisent les suivis de chantier et assurent les liens entre la direction, l'administratif, la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage, le bureau d'étude et nos équipes de pose ;
- 1 responsable du pôle de production qui assure le pilotage de la machine de taille de charpente Speed Cut, gère le parc et les magasins. Il est assisté de 2 charpentiers qui assurent l'assemblage des ouvrages ;
- 9 équipes composées chacune d'un chef de chantier, d'un second et d'ouvriers qualifiés assurant la pose des charpentes, couvertures, zingueries et bardages ;
- Un pôle administratif et financier comprenant 1 comptable Responsable Qualité Sécurité et Environnement, 1 assistante de direction et 1/2 poste d'assistante de gestion ;
- 1 chauffeur poids-lourds.

**L'ensemble de nos collaborateurs travaille en parfaite cohésion pour assurer des prestations de qualité et satisfaire nos clients.**

**Nous mettons à la disposition de nos clients toute notre expérience et tout le savoir-faire de nos équipes afin de les accompagner dans leurs projets en leur apportant des conseils personnalisés.**

Dans un souci d'amélioration de nos valeurs et de l'environnement, notre entreprise a obtenu les certifications suivantes :

- Qualibat RGE : qualifications 2323 – 2363 – 2381 – 3101 – 3111 – 3122 – 3142 – 3152 – 3173 – 3181 – 3193 – 3811 ;
- PEFC ;
- Bois des Alpes ;
- Installateur Conseil Velux ;
- L'entreprise est en cours de certification ISO 9001.



# Ouvrages réalisés

## Constructions en murs à ossature bois

**I Construction d'une maison individuelle en murs à ossature bois conforme à la réglementation thermique RT 2012 – Embrun (05)**

**Maître d'ouvrage :**

Client particulier

**Architecte :** Atelier d'architecture Zérillo – M. Christophe Zérillo

Maison à ossature bois avec isolation intégrée.

Vêtiture extérieure : bardage mélèze, crépis extérieur et bardage stratifié.

Charpente traditionnelle en épicéa contre-collé.

Couverture tuiles mécaniques d'aspect plat en terre cuite.





***Construction du pôle d'innovation économique de Berwick en murs à ossature bois – Briançon (05)***

**Maître d'ouvrage :** Communauté de Communes du Briançonnais

**Architecte :** SOLEA Architecture – M. Jérôme Voutier

Sur cet ouvrage nous avons réalisé une charpente traditionnelle en lamellé collé et bois massif, les murs en ossature bois isolés revêtus d'un bardage en mélèze.



## Constructions en panneaux collés de bois massif



**Réalisation d'une maison d'habitation en panneaux collés de bois massif (fournisseur KLH) pour les murs de façades, les pignons et les dalles.**

**Couverture tuiles mécaniques d'aspect plat en terre cuite. Façades extérieures en enduit crépis et bardage bois.**

**Maître d'ouvrage :** Client particulier



**Réalisation d'une extension de local dédié à des bureaux en panneaux collés de bois massif (fournisseur KLH) pour les murs de façades, de toiture et les dalles. Façades extérieures en bardage mélèze.**

**Maître d'ouvrage :** Alpes Méditerranée  
Charpente



## Constructions en charpente traditionnelle

### **■ Rénovation de l'école élémentaire et aménagement d'une bibliothèque – Guillestre (05)**



**Maître d'ouvrage :** Commune de Guillestre

**Architecte :** SOLEA Architecture – M. Jérôme Voutier

Rénovation de la partie de l'école élémentaire et construction en murs à ossature bois d'une bibliothèque attenante à l'école. Les murs en ossature bois ont été revêtus d'un bardage en mélèze ajouré et d'un bardage en panneaux stratifiés.





***Création d'un passage couvert pour des escaliers mécaniques –  
Station d'Orcières Merlette (05)***

**Maître d'ouvrage :** Commune d'Orcières

**Architecte :** PRO. BA. TP

Charpente traditionnelle réalisée en douglas lamellé-collé et contre-collé.  
Couverture en bardeau mélèze.



## Constructions de charpentes en bois lamellé-collé



### ***Construction d'un manège équestre pour le Polo Club de Gassin – Gassin (83)***

**Maître d'ouvrage :** SCA Haras de Gassin

**Architecte :** Cabinet François Vieillecroze – M. F. Vieillecroze et Mme V. Mériadec

Réalisation d'une charpente en bois lamellé-collé pour poutres, poteaux, pannes et contreventements.



## *Nos réalisations de couvertures*



### *Couverture en ardoises de Bigorre posées au clou cuivre*

#### **Restoration de la Chapelle Saint Guillaume – Eyglies (05)**

**Maître d'ouvrage :** Commune d'Eyglies  
**Architecte :** M. Sylvestre Garin



### *Couverture en ardoises d'Angers*

#### **Restoration de l'Eglise du Bez – La Salle les Alpes (05)**

**Maître d'ouvrage :** Commune de La Salle les Alpes  
**Architecte :** M. Sylvestre Garin





## *Couverture à joint debout en cuivre*

### **Construction du bâtiment de la SAB – Briançon (05)**

**Maître d'ouvrage :**  
Société Alpine de Boucherie

**Architecte :**  
M. Jean-Luc Russier

Réalisation de la charpente,  
des murs ossature bois, de la  
couverture cuivre à joint debout  
et du bardage en douglas.



## *Couverture à joint debout en zinc*

### **Construction du Muséoscope du Lac – Rousset (05)**

**Maître d'ouvrage :**  
Muséoscope du Lac  
(M. Gérard Ubrun)

**Architecte :**  
M. Jean-Luc Russier



***Couverture  
en bac acier laqué***

***| Construction d'un Pôle culturel – Savines le Lac (05)***

**Maître d'ouvrage :** Mairie de Savines le Lac  
**Architecte :** LG Architecture – M. Alain Gallinet

Couverture en bac acier.



## **Couverture en bardeau mélèze**

**Construction  
d'une maison  
individuelle –  
Villard Saint  
Pancrace (05)**

**Maître d'ouvrage :**  
Client particulier

Couverture en bardeau  
mélèze.



**Réalisation d'une résidence de tourisme,  
« Hameau des Écrins » – Puy Saint Vincent (05)**

**Maître d'ouvrage :** Pro & Immo  
**Architecte :** M. Gautier



## ***Couverture en tuiles mécaniques***

### ***| Construction d'une maison individuelle – Embrun (05)***

**Maître d'ouvrage :** Client  
particulier

**Architecte :** ATA –  
M. François Rolland

Couverture en tuiles mécaniques  
Prestige de chez Lafarge.



## ***Couverture en tuiles plates***

### ***| Rénovation de l'église du château – Ancelle (05)***

**Maître d'ouvrage :**  
Commune d'Ancelle

**Architecte :** Atelier 4 – M. Gautier

Rénovation de la couverture  
en tuiles plates écailles.





## *Couverture en tuiles métalliques*

**Travaux de reprise de la couverture du centre commercial « Grand'Boucle » – Briançon (05)**

**Maître d'ouvrage :** Agence du Parc

**Maître d'œuvre :** Batimetco – M. Gili-Tos

Couverture en bardeaux bitumeux Polytuil Decra.



## *Couverture en lauze*

**Réhabilitation et extension d'une maison – Abriès (05)**

**Maître d'ouvrage :** Client particulier

**Architecte :** M. Christian Laurens



## Vêtures

### **Bardage stratifié**

#### **! Réhabilitation de l'internat et extension du lycée – Embrun (05)**

**Maître d'ouvrage :** Conseil  
Régional – AREA PACA

**Architecte :** M. Gilles Coromp

Réalisation du bardage extérieur de  
deux locaux en panneaux stratifiés.



#### **! Rénovation de l'école élémentaire et aménagement d'une bibliothèque – Guillestre (05)**

**Maître d'ouvrage :** Commune de Guillestre

**Architecte :** SOLEA Architecture –  
M. Jérôme Voutier

Pose du bardage extérieur de la partie  
bibliothèque en panneaux stratifiés.



## *Bardage en bois*

***Construction d'une école  
intercommunale de Réotier  
et Saint Clément sur Durance –  
Réotier (05)***

**Maître d'ouvrage :** SIVU des Ecoles

**Architecte :** LG Architecture –

M. Christian Laurens

Bardage mélèze 21/132 mm isolé et posé  
sur une ossature bois.



## *Bardage ajouré en bois*

### *Restructuration et extension du site hospitalier – Gap (05)*

**Maître d'ouvrage :** Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud

**Architecte :** Jean-Michel Battesti

Réalisation d'un bardage ajouré en mélèze 22/80 mm des Hautes-Alpes biaisé et fixé sur une ossature en mélèze.

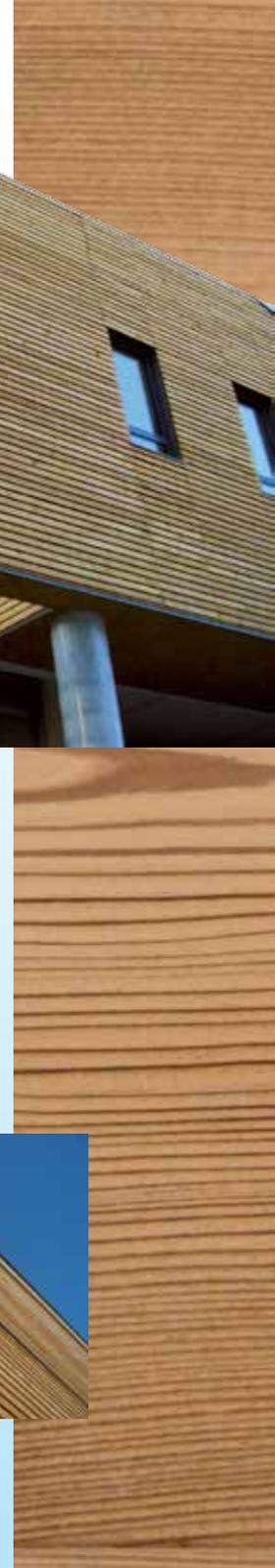


### *Construction d'un pôle d'innovation économique en murs à ossature bois – Briançon (05)*

**Maître d'ouvrage :** Communauté de Communes du Briançonnais

**Architecte :** SOLEA Architecture – M. Jérôme Voutier

Réalisation d'un bardage à claire voie en mélèze.



## ***Bardage minéral***

### ***Travaux d'extension et de rénovation de la FDE 05 – Savines le Lac (05)***

**Maître d'ouvrage :**

Fédération Départementale d'Électrification 05

**Architecte :** Cabinet Dufayard

Réalisation d'un bardage minéral horizontal type EVERIT avec isolation extérieure, sur 100 mm d'isolation thermique complémentaire comprenant structure, ventilation et pare-pluie.



### ***Construction d'une maison individuelle – L'Argentière-La Bessée (05)***

**Maître d'ouvrage :**

Client particulier

**Maître d'œuvre :**

Atelier d'architecture Zérillo – M. Christophe Zérillo

Pose d'un bardage minéral Cédral gris clair chevillé contre mur béton.



## Autres ouvrages

## Brise soleil

### ■ *Réhabilitation de l'internat et extension du lycée – Embrun (05)*

**Maître d'ouvrage :** Conseil Régional – AREA PACA

**Architecte :** M. Gilles Coromp



## Ventelles

### ■ *Réalisation d'une Maison d'accueil spécialisé de 25 places – Embrun (05)*

**Maître d'ouvrage :** PEP 05

**Architecte :** SOLEA

Architecture –

M. Jérôme Voutier





## ***Ornements en terre cuite***

***! Pépinière d'Entreprise & Maison des Associations – La Roche de Rame (05)***

**Maître d'ouvrage :** Communauté de Communes du Pays des Ecrins

**Architecte :** LG Architecture – M. Alain Gallinet



## ***Ornement zinc***

***! Réfection de la couverture en ardoise et remplacement de l'ornement zinc du dôme de la BNP rue Carnot – Gap (05)***

**Maître d'ouvrage :** BNP PARIBAS

**Architecte :**  
M. Bruno Larrouquere

Couverture en ardoises d'Espagne posées au crochet.



## *Couverture à tasseaux*



### ***| Rénovation de l'église du château – Ancelle (05)***

**Maître d'ouvrage :** Commune d'Ancelle

**Architecte :** M. Jacques Bonnet

## *Réalisation de passerelles*



***Réalisation d'une passerelle  
pour la construction d'une  
résidence de tourisme,  
« Hameau des rennes » –  
Vars (05)***

**Maître d'ouvrage :**

SARL Fontbonne I

**Architecte :** M. Chiantello



**Siège social :**  
**Les Hodouls – 05600 SAINT CRÉPIN**

**Tél. 04 92 20 22 45 – Fax 04 92 43 86 67**

**amc@amc05.fr**

**www.alpes-mediterranee-charpente.fr**

